

Commune de Saint-Onen-la-Chapelle

Séance du Conseil municipal du 12 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le douze novembre à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 novembre 2020 s'est réuni à la mairie de SAINT ONEN LA CHAPELLE sous la présidence de Monsieur Jean-François BOHANNE, Maire.

Présents : Roger SOURDAINE, Laëtitia VAIDIE, Marianne LAYEC (adjoints), Aurélie BAUBRY-LOUVEL, Catherine BURLOT, Stéfan MAIDANATZ, Mickaël LORAND, Mireille MOINERIE, Christophe DUVAL.

Absents excusés : Robert EVEILLARD, Jean-Claude BOUCHET

Absente : Caroline BEDEL

Objet : Rétrocession des espaces communs voiries et espaces verts du lotissement clos gélus II et des trottoirs de la rue de gélus appartenant aux consorts Mauboussin.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention en date du 31 mai 2005 concernant la cession des espaces communs voiries et espaces verts du lotissement du Clos Gélus II appartenant aux consorts MAUBOUSSIN à la commune de ST ONEN LA CHAPELLE cadastrés section E n° 497 pour une superficie de 797 m².

Cette bande de terrain ainsi que les trottoirs de la rue de Gélus cadastrés section E numéro 251 pour une superficie de 224 m² devront être rétrocédés également à la commune de SAINT ONEN LA CHAPELLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE que :

. Les espaces communs voiries et espaces verts du lotissement du Clos Gélus II cadastrés section E n° 497 pour une superficie de 797 m² appartenant aux consorts MAUBOUSSIN soient rétrocédés à la commune de SAINT ONEN LA CHAPELLE.

. Les trottoirs de la rue de Gélus cadastré section E n° 251 pour une superficie de 224 m² appartenant également aux consorts MAUBOUSSIN soient rétrocédés à la commune de SAINT ONEN LA CHAPELLE.

AUTORISE ET DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François BOHANNE.

Commune de Saint-Onen-la-Chapelle

Séance du Conseil municipal du 12 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le douze novembre à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 novembre 2020 s'est réuni à la mairie de SAINT ONEN LA CHAPELLE sous la présidence de Monsieur Jean-François BOHANNE, Maire.

Présents : Roger SOURDAINE, Laëtitia VAIDIE, Marianne LAYEC (adjoints), Aurélie BAUBRY-LOUVEL, Catherine BURLLOT, Stéfan MAIDANATZ, Mickaël LORAND, Mireille MOINERIE, Christophe DUVAL.

Absents excusés : Robert EVEILLARD, Jean-Claude BOUCHET

Absente : Caroline BEDEL

Objet : budget principal de la commune : décision modificative.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE D'EFFECTUER les transferts de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

. CHAPITRE 67 - Compte 673	: 2 000 €
. CHAPITRE 022 - Compte 022	: - 2 000 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François BOHANNE.

Commune de Saint-Onen-la-Chapelle

Séance du Conseil municipal du 12 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le douze novembre à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 novembre 2020 s'est réuni à la mairie de SAINT ONEN LA CHAPELLE sous la présidence de Monsieur Jean-François BOHANNE, Maire.

Présents : Roger SOURDAINE, Laëtitia VAIDIE, Marianne LAYEC (adjoints), Aurélie BAUBRY-LOUVEL, Catherine BURLLOT, Stéfan MAIDANATZ, Mickaël LORAND, Mireille MOINERIE, Christophe DUVAL.

Absents excusés : Robert EVEILLARD, Jean-Claude BOUCHET

Absente : Caroline BEDEL

Objet : Décision modificative -Budget assainissement

BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE D'EFFECTUER les transferts de crédits suivants :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

EN DEPENSES :

. CHAPITRE 023 – Compte 023	:	- 4 034 € 19
. CHAPITRE 66 – Compte 66112	:	4 337 € 74

EN RECETTES :

. CHAPITRE 042 – Compte 777	:	303 € 55
-----------------------------	---	----------

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

EN DEPENSES :

. CHAPITRE 040 – Compte 1391	:	303 € 55
. OPERAT 20 – Compte 2315	:	- 4 337 € 74

EN RECETTES :

. CHAPITRE 021 – Compte 021	:	- 4 034 € 19
-----------------------------	---	--------------

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François BOHANNE.